AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (19)ItemJean-Baptiste André Godin à Pierre-Gaétan Leymarie, 2 décembre 1878

Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Gaétan Leymarie, 2 décembre 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)
Collation1 p. (395v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Gaétan Leymarie, 2 décembre 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49755

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction2 décembre 1878
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireLeymarie, Pierre-Gaétan (1827-1901)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin rappelle à Leymarie qu'il est toujours dans l'attente des objets de la Gymnastique des sens. Il lui demande s'il n'a pas reçu de nouveaux abonnements au journal *Le Devoir*.

SupportLa formule de politesse et la signature ne sont pas copiées.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024